

Délibération n°2024.03.11 :

ÉLECTIONS DES VICE-PRÉSIDENTS N°1 ET 2 SUITE À LA MODIFICATION DES STATUTS

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Délégués titulaires ou suppléants présents pour compétence principale obligatoire :

- Julien DEMAZURE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Hugo LANGLOIS, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Pierre BREUGNOT, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Jean-Marie ROYER, Métropole Rouen Normandie, titulaire
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, titulaire
- Yann LE FUR, Communauté d'Agglomération Seine Eure, suppléant
- Hubert LECARPENTIER, Caux Seine Agglomération, titulaire
- Jean-François BERNARD, Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville, titulaire

Délégués titulaires excusés :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, titulaire
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, titulaire
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, titulaire
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, titulaire
- Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine, titulaire
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, titulaire

Pouvoirs :

- Cécile SINEAU-PATRY, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Alain BAZILLE, Département de la Seine-Maritime, pouvoir à Hugo LANGLOIS
- Alexandre RASSAËRT, Département de l'Eure, pouvoir à Julien DEMAZURE
- Cyriaque LETHUILLER, Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, pouvoir à Jean-Marie ROYER
- Bernard LEROY, Communauté d'Agglomération Seine Eure, pouvoir à Yann LE FUR
- Frédéric DUCHÉ, Seine Normandie Agglomération, pouvoir à Yann LE FUR
- Bertrand PÉCOT, Communauté de Communes Roumois Seine, pouvoir à Jean-Pierre BREUGNOT
- Philippe MARIE, Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, pouvoir à Jean-François BERNARD

Secrétaire de séance : Hubert LECARPENTIER

Carte : Compétence principale - Art 5.1

	Total de la carte	Quorum	Délégués votant et pouvoir(s)	Abstention	Vote(s) contre	Vote(s) pour
Délégués	14	7	14	0	0	14
Voix	41	21	41	0	0	41

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normandie

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20240318-2024-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024
Affichage : 21/03/2024



Exposé des motifs

Le président rappelle que suite à la transformation du SMGSN en syndicat de plein exercice, l'article 12.3 des statuts prévoient que les vice-présidents sont élus selon la règle suivante :

- le Premier vice-président élu au sein du collège dont n'est pas issu le président,
- les vice-présidents suivants sont élus en alternance dans chacun des collèges.

Le comité syndical doit élire son 1^{er} et vice-président parmi les délégués du comité syndical représentants les EPCI et le 2^{ème} vice-président parmi les délégués représentant les départements.

Délibération

Le comité syndical,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2019 autorisant la création du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,
- l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine normande,
- l'article 12.3 des statuts du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande relatif aux vice-présidents,

CONSIDÉRANT :

- que le candidat au poste de premier vice-président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normande est Monsieur Hugo LANGLOIS,
- que le candidat au poste de second vice-président du syndicat mixte de gestion de la Seine Normande est Monsieur Alexandre RASSAËRT

Après en avoir délibéré,

- Approuve l'élection,
- au poste de premier vice-président de Monsieur Hugo LANGLOIS,
- au poste de second vice-président de Monsieur Alexandre RASSAËRT

Après avoir délibéré,

PREND ACTE

Le président du Syndicat mixte
de gestion de la Seine Normande



Julien DEMAZURE

Comité Syndical n° 2 - 2024

Séance du 18 mars 2024 à 14h30
Communauté d'Agglomération Seine Eure à Louviers

PROCÈS-VERBAL
Élections du 1^{er} vice-président

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de délégués votants : 14 représentants 41 voix

Nombre de délégués titulaires excusés : 8 représentants 19 voix

Nombre de pouvoirs : 7 représentants 18 voix

Nom des candidats	Nombre de suffrages
Monsieur Hugo LANGLOIS	41
Bulletins blancs	0
Nuls	0

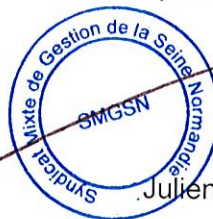
Scrutateur	Ouvreur	Annonceur	Secrétaire
M. Royer	M. Le Fur	M. Lecaptes	A. Bernard

Le président du bureau

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normande

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr



Julien DEMAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200032492-20240318-2024-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2024

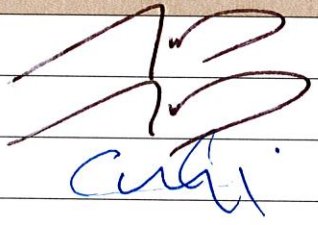
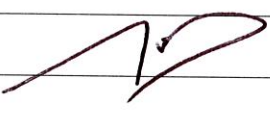
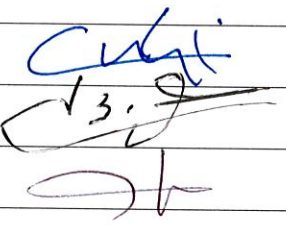
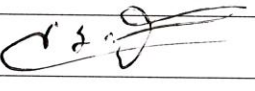
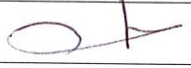
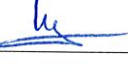
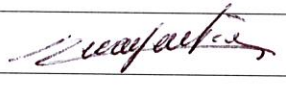
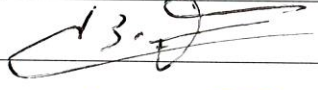
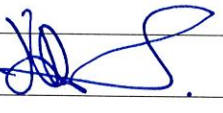
Affichage : 21/03/2024





COMITE SYNDICAL n° 2/2024

Lundi 18 mars 2024 à 14 heures 30 - Communauté d'agglomération Seine Eure à Louviers

COLLECTIVITES	DELEGUES 2024	Qualité membre	Pouvoir	Signature
Département de la Seine Maritime	Julien DEMAZURE	Titulaire		
	Cécile SINEAU PATRY	Titulaire	Donné à M. DEMAZURE	
	Alain BAZILLE	Titulaire	Donné à M. LANGLOIS	
	Frédéric MARCHE	Suppléant	Excusé	
Département de l'Eure	Alexandre RASSAËRT	Titulaire	Donné à M. DEMAZURE	
	Gérard CHÉRON	Suppléant	Excusé	
Métropole Rouen Normandie	Hugo LANGLOIS	Titulaire		
	Jean-Pierre BREUGNOT	Titulaire		
	Jean-Marie ROYER	Titulaire		
	Charlotte GOUJON	Suppléant	Excusée	
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Titulaire	Donné à M. ROYER	
	Marc-Antoine TÉTREL	Suppléant	Excusé	
Communauté d'agglomération Seine Eure	Bernard LEROY	Titulaire	Donné à M. LE FUR	
	Yann LE FUR	Suppléant		
Seine Normandie Agglomération	Frédéric DUCHÉ	Titulaire	Donné à M. LE FUR	
	Guillaume GRIMM	Suppléant	Excusé	
Caux Seine Agglomération	Hubert LECARPENTIER	Titulaire		
	Virginie CAROLO-LUTROT	Suppléant	Excusée	
Communauté de Communes Roumois Seine	Bertrand PÉCOT	Titulaire	Donné à M. BREUGNOT	
	Maria DUFROY	Suppléant	Excusée	
Communauté de Communes Pont Audemer, Val de Risle	Philippe MARIE	Titulaire	Donné à M. BERNARD	
	Carine BOQUET	Suppléant	Excusée	
Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Jean-François BERNARD	Titulaire		
	Albert DEPUIS	Suppléant	Excusé	

Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le Responsable de traitement, Monsieur Julien DEMAZURE Président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie (SMGSN) sis à Hôtel du Département Quai Jean Moulin 76100 ROUEN pour permettre la gestion de votre inscription ainsi que votre participation au comité syndical du 18 mars 2024, organisé par le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60009), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'au SMGSN et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pendant le temps nécessaire au traitement et au maximum pendant une durée d'un an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter directement le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie (contact@smgsn.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Comité Syndical n° 2 - 2024

Séance du 18 mars 2024 à 14h30
Communauté d'Agglomération Seine Eure à Louviers

PROCÈS-VERBAL
Élections du 2^{ème} vice-président

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de délégués votants : 14 représentants 41 voix

Nombre de délégués excusés : 8 représentants 19 voix

Nombre de pouvoirs : 7 représentants 18 voix

Nom des candidats	Nombre de suffrages
Monsieur Alexandre RASSAËRT	41
Bulletins blancs	0
Nuls	0

Scrutateur	Ouvreur	Annonceur	Secrétaire
M. ROYER	M. LÉFUR	M. LÉCARPENTIER	M. BERNARD

Le président du bureau

Gestion des milieux aquatiques
et prévention des inondations
de la vallée de la Seine Normande

Hôtel du Département – Quai Jean Moulin
CS 56 101 – 76 100 ROUEN Cedex

02 79 18 22 30
contact@smgsn.fr



Julien DEMAZURE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200092492-20240318-2024-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

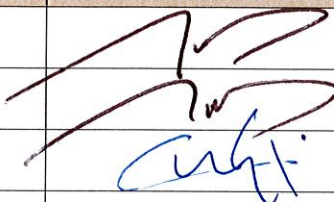
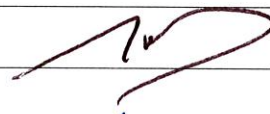
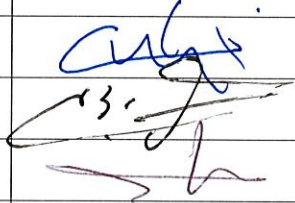
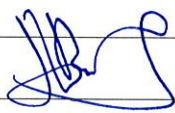
Réception par le préfet : 20/03/2024

Affichage : 21/03/2024



COMITE SYNDICAL n° 2/2024

Lundi 18 mars 2024 à 14 heures 30 - Communauté d'agglomération Seine Eure à Louviers

COLLECTIVITES	DELEGUES 2024	Qualité membre	Pouvoir	Signature
Département de la Seine Maritime	Julien DEMAZURE	Titulaire		
	Cécile SINEAU PATRY	Titulaire	Donné à M. DEMAZURE	
	Alain BAZILLE	Titulaire	Donné à M. LANGLOIS	
	Frédéric MARCHE	Suppléant	Excusé	
Département de l'Eure	Alexandre RASSAËRT	Titulaire	Donné à M. DEMAZURE	
	Gérard CHÉRON	Suppléant	Excusé	
Métropole Rouen Normandie	Hugo LANGLOIS	Titulaire		
	Jean-Pierre BREUGNOT	Titulaire		
	Jean-Marie ROYER	Titulaire		
	Charlotte GOUJON	Suppléant	Excusée	
Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Titulaire	Donné à M. ROYER	
	Marc-Antoine TÉTREL	Suppléant	Excusé	
Communauté d'agglomération Seine Eure	Bernard LEROY	Titulaire	Donné à M. LE FUR	
	Yann LE FUR	Suppléant		
Seine Normandie Agglomération	Frédéric DUCHÉ	Titulaire	Donné à M. LE fur	
	Guillaume GRIMM	Suppléant	Excusé	
Caux Seine Agglomération	Hubert LECARPENTIER	Titulaire		
	Virginie CAROLO-LUTROT	Suppléant	Excusée	
Communauté de Communes Roumois Seine	Bertrand PÉCOT	Titulaire	Donné à M. BREUGNOT	
	Maria DUFROY	Suppléant	Excusée	
Communauté de Communes Pont Audemer, Val de Risle	Philippe MARIE	Titulaire	Donné à M. BERNARD	
	Carine BOQUET	Suppléant	Excusée	
Communauté de Communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Jean-François BERNARD	Titulaire		
	Albert DEPUIS	Suppléant	Excusé	

Règlement Général de la Protection des Données (RGPD)

Les informations à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par le Responsable de traitement, Monsieur Julien DEMAZURE Président du Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie (SMGSN) sis à Hôtel du Département Quai Jean Moulin 76100 ROUEN pour permettre la gestion de votre inscription ainsi que votre participation au comité syndical du 18 mars 2024, organisé par le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Ce traitement est basé sur le consentement des personnes concernées. Les données ne sont destinées qu'au SMGSN et ne sont transmises à aucun tiers. Elles sont conservées pendant le temps nécessaire au traitement et au maximum pendant une durée d'un an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit à la limitation du traitement ainsi que votre droit à la portabilité de ces données. Le droit d'opposition ne s'applique pas dans ce cas. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter directement le Syndicat mixte de gestion de la Seine Normandie (contact@smgsn.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.